

L'étrange plaidoyer des Forces Musicales.

Rêvons un peu ... : Le bricolage est une activité importante pour les Français. Dans un soucis de développer ce loisir, une loi va permettre aux entreprises de BTP de former les bricoleurs du dimanche et de les insérer dans ses équipes sur les chantiers sans être tenues de les rémunérer, puisque c'est un loisir. Mais ainsi, leur permettre d'avoir accès à des outils et des conditions auxquels ils n'ont jamais accès dans leur cadre personnel. Ceci bien entendu après un entretien pour évaluer leurs compétences, des cours (obligatoires) pour les familiariser avec les machines et l'obligation d'être présent en temps et en heure quand les autres ouvriers qualifiés sont au travail.

Il est permis de penser que cela pourrait s'étendre à la médecine et à toute autre secteur où le loisir fournirait assez de bénévoles.

Impensable ? Et bien non ! C'est ce que permet la Loi Création Architecture et Patrimoine dans son article 11A pour les artistes des chœurs.

Face à ce scandale hallucinant, permettant le travail gratuit, plusieurs voix se sont élevées ; en premier lieu les artistes eux mêmes soutenus par leurs syndicats, pour tenter de stopper cette injustice.

Les Forces Musicales, dans leur courrier à la Ministre, dénoncent l'intransigeance des syndicats dans leur volonté de limiter le recours au travail gratuit, sous prétexte de la tradition et de ce qui se fait ailleurs. Beaucoup de choses se font ailleurs et qui sont interdites en France !

Le fleuron de cette affaire étant le chœur de l'Orchestre de Paris, où 120 personnes pratiquant leur loisir dans les conditions décrites plus haut, fournissent une masse de travail gratuitement tout au long de l'année, souvent bien au delà du temps de travail des chanteurs salariés et intermittents.

L'argument suprême étant que s'il fallait les payer, on ne pourrait pas ! C'est beau non ?

Les Forces Musicales revendiquent la création d'emplois créés pour l'encadrement des chanteurs bénévoles. Mais les chanteurs professionnels n'ont pas besoin de cours de chant, de solfège ... ils sont déjà formés et engagés pour leurs compétences ! De plus, ils doivent maintenant connaître leur partition avant même leur premier jour de travail ! Le travail gratuit était déjà dans l'idée des producteurs (CCNEAC, demande de l'ex CPDO que seul FO à combattu)

Ailleurs, invoquant et regrettant la baisse des moyens de productions, les Forces Musicales justifient le recours à des bénévoles pour remplacer les professionnels. Ceci pour valider à posteriori une pratique déjà ancrée dans les maisons de production d'Opéra ou de festivals prestigieux, qui font sans vergogne travailler gratuitement des bénévoles sur les plateaux.

Il n'est pas question de remettre en cause la bonne volonté ni l'engagement personnel de ces chanteurs, mais c'est l'attitude des producteurs qui laisse songeur ! Qui scandalise !

Et le ministère de la Culture leur offre cela !

Les métiers de la culture sont de vrais métiers et doivent le rester !

À quand les mêmes dispositions pour les orchestres ?

Oui il faut limiter le recours au travail gratuit dans un cadre lucratif et qui n'a rien à voir avec une pratique de loisirs.

Oui chanter est toujours un métier, de plus en plus exigeant, dans lequel le niveau ne cesse de progresser et les conditions d'embauche de se durcir, et où la possibilité de travailler dignement s'éloigne.

Oui le courrier des Forces Musicales est scandaleux dans son fond !